

**ASSEMBLÉE NATIONALE**3 octobre 2022

---

**LUTTER CONTRE LES PLASTIQUES DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTÉ - (N° 280)**

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N ° 13

présenté par  
Mme Dalloz, M. Neuder, Mme Petex-Levet et M. Di Filippo

---

**ARTICLE 3**

À l'alinéa 2, après l'année : « 2024, » insérer les mots : « en concertation avec les filières industrielles concernées, les associations de consommateurs et de protection de l'environnement, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement propose que soit engagée une concertation nécessaire à l'application d'une nouvelle obligation, pour les conditions de sa mise en œuvre notamment, dans le respect des intérêts de chacun.